

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2023 DE LA LICENCE  
MENTION GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT**

**Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D. 612-1-12,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard Taillet, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

**ARRETE n°2023-342**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

**Mention :** GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

**Parcours :** parcours accès santé

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur Laurent ASTRADE	MCF - USMB
➤ Madame Marie FORGET	MCF - USMB
➤ Madame Caroline MEYNET	PRAG - USMB

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget du Lac.

**Article 3 : Exécution**

La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 11 mai 2023

**Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation**

**Jean-François DREUILLE**

Philippe Galez